



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Schläfli Ruedi / Berset Solange / Bürdel Daniel /
Zosso Markus / Hunziker Yvan / Collaud Romain / Senti Julia /
Mäder-Brülhart Bernadette / Zamofing Dominique / Waeber Emanuel

2017-GC-155

Campus du Lac-Noir

I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 12 octobre 2017, les 10 signataires demandent au Conseil d'Etat :

- > de tout mettre en œuvre afin que ce projet de construction de salle de sports se concrétise avant la fin de l'année 2019 ;
- > de soumettre au Grand Conseil un projet de loi visant à doter le Campus Schwarzsee/Lac-Noir d'un statut d'établissement autonome de droit public pour la gestion du site.

Ils rappellent à ce sujet, que le 4 novembre 2016, le Grand Conseil octroyait un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sports triple pour un montant de 7,7 millions de francs sur le site Campus du Lac-Noir. Ils se réfèrent également à des questions déposées le 11 avril, respectivement le 14 septembre 2017, toujours ouvertes lors du dépôt du mandat.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Les signataires du mandat mentionnent les questions du 11 avril et du 14 septembre 2017. Le Conseil d'Etat a répondu à ces questions suite au dépôt du mandat du 21 novembre 2017 et renvoie par conséquent à ces réponses (2017-CE-90 et 2017-CE-215).

Du moment que les signataires du mandat exigent la soumission d'un projet de loi visant à doter le campus d'un statut d'établissement autonome de droit public, cette demande devrait être considérée comme une motion. Toutefois, comme les signataires ont spécifiquement intégré cette requête dans leur mandat et que le traitement d'un mandat correspond dans une large mesure à celui d'une motion (à la différence toutefois que l'adoption d'un mandat exige une majorité qualifiée), la requête de soumission d'un projet de loi sera traitée comme telle.

Les signataires demandent au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour concrétiser la construction de la salle de sports avant fin 2019.

Depuis l'octroi du crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sports triple sur le Campus Schwarzsee/Lac-Noir le 4 novembre 2016, le dossier est entre les mains du Service des bâtiments, chargé de l'exécution du projet. Diverses circonstances durant les années 2016 et 2017 ont entraîné un report du projet. Celui-ci n'a en effet pas avancé comme souhaité en raison de la vacance du poste d'architecte cantonal, des entretiens avec la commune en matière d'emplacement

idéal ainsi que du transfert des responsabilités de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ, avec le service de la protection de la population et des affaires militaires) à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS, avec le service du sport SSpo). Le premier emplacement proposé lors de la demande de crédit n'étant plus soutenu par la commune, différentes autres variantes ont été recherchées. Une solution a ainsi pu être déterminée en décembre 2017 moyennant encore quelques recherches : l'emplacement trouvé réunit les conditions demandées en matière d'aménagement local, de conservation de surfaces pour le stationnement de véhicules et de possibilités de développement futures.

En accord avec les directions concernées, une étude de faisabilité, avec estimation des coûts, a ensuite été mandatée pour une salle de sports triple sur le site de la salle actuelle. Des premiers résultats sont disponibles et en cours d'analyse. Les différentes variantes seront examinées avec les personnes concernées. Suite à cet examen, le Conseil d'Etat décidera si un nouveau décret pour un crédit d'engagement s'avèrera nécessaire. Le Conseil d'Etat est prêt à faire avancer la construction de la halle de sports et a pris toutes les mesures, ou les prendra prochainement, comme exposé ci-dessus. Un calendrier précis sera défini dès que le choix de la variante aura été fait. L'avancée du projet dépend également des procédures en cours (permis de construire, acquisitions). Le Conseil d'Etat est fermement déterminé à concrétiser ce projet de salle de sports sur le Campus Schwarzsee/Lac-Noir d'ici fin 2019. Dans ce sens, le Conseil d'Etat met directement en œuvre le mandat et considère que l'adoption de ce dernier est par conséquent superflue.

Les signataires demandent par ailleurs au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil un projet de loi visant à doter le Campus Schwarzsee/Lac-Noir d'un statut d'établissement autonome de droit public pour la gestion du site.

Le Conseil d'Etat a pris la décision, le 21 novembre 2017, de transférer le Campus Schwarzsee/Lac-Noir de la DSJ à la DICS, respectivement au SSpo avec les deux EPT de concierges qui lui étaient déjà rattachés dès le 1^{er} janvier 2018.

De plus, 1,5 EPT supplémentaire, pour la gestion et le secrétariat du Campus lui sont attribués avec des contrats à durée déterminée (de trois ans renouvelable potentiellement en lien avec le développement du Campus). Le gestionnaire du Campus a commencé son travail à temps plein le 1^{er} février 2018 et sa collaboratrice, qui travaille à 50 %, le 1^{er} mars 2018. Le Conseil d'Etat estime que les conditions sont dès lors réunies pour le lancement des activités du Campus ; il reste ouvert à une nouvelle réflexion ultérieure sur son statut, puisqu'il a déjà indiqué qu'il entendait reconsidérer la question après quelques années d'expérience.

De ce fait, le Conseil d'Etat ne soumettra pas de projet de loi pour doter le Campus Schwarzsee/Lac-Noir d'un statut d'établissement autonome de droit public pour la gestion du site.

Au vu des éléments qui précèdent, le Conseil d'Etat propose de rejeter le mandat.

8 octobre 2018